

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 18 juin 2020 à 20 H 30 à la salle communale

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BECK Muriel, BECMEUR François, BROCARD Véronique, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, GROSSI Martine, KOELL-WURM Anne, KOERIN Antoine, LETSCH Jonathan, SCHWEITZER Eric

Membre absent excusé : ROHFRITSCH Gérard

LE PV DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet : CREATION des DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Sur proposition de M le maire, le conseil municipal procède à la création de différentes COMMISSIONS COMMUNALES.

1) **COMMISSION de la COMMUNICATION**

PRESIDENTE : KUHN Josiane

MEMBRES : GRESS Cathy, KOELL Anne, BECMEUR François

MEMBRE de DROIT : MICHEL Roland

2) **COMMISSION VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE**

PRESIDENT : ANDRE Christophe

MEMBRES : GRESS Cathy, BROCARD Véronique

MEMBRE de DROIT : MICHEL Roland

3) **COMMISSION URBANISME – PLUi**

PRESIDENTE : BECK Muriel

MEMBRES : KUHN Josiane, DEPRESLES Arnaud, CHRIST Philippe,

KOERIN Antoine

MEMBRE DE DROIT : MICHEL Roland

4) **COMMISSION VOIRIE - SECURITE**

PRESIDENT : BECK Muriel

MEMBRES : KOERIN Antoine, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, SCHWEITZER

Eric, BECMEUR François, ROHFRITSCH Gérard, BROCARD Véronique

MEMBRE de DROIT : M. MICHEL Roland

5) **COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE**

PRESIDENT : MICHEL Roland

MEMBRES : KUHN Josiane, KOERIN Antoine, BECK Muriel, BROCARD Véronique, GROSSI Martine, DEPRESLES Arnaud, SCHWEITZER Eric, CHRIST Philippe, LETSCH Jonathan, BECMEUR François.

Commission ouverte aux habitants intéressés.

6) **COMMISSION des FINANCES**

PRESIDENTE : BECK MURIEL

MEMBRES : GRESS Cathy, DEPRESLES Arnaud, MICHEL Roland

7) **COMMISSION ANIMATION et VIE ASSOCIATIVE**

Le maire demande à tous le conseil de s'investir pour animer cette commission

Cette commission est ouverte aux membres de l'association WIWACES et aux habitants intéressés.

ANIMATEUR : GRESS Cathy

Objet : COMMISSION d'APPEL d'OFFRES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, sous la **présidence du maire**, les conseillers municipaux ci-dessous :

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
- M. ANDRE Christophe	- Mme BROCARD Véronique
- Mme GRESS Cathy	- M. SCHWEITZER Eric
- Mme BECK Muriel	- M. DEPRESLES Arnaud

Objet : COMMISSIONS COMMUNALES des IMPOTS DIRECTS

- **REPRESENTANTS des CONTRIBUABLES soumis à la TAXE FONCIERE sur les PROPRIETES NON BATIES**

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
M CHRIST Philippe	M. CHRIST Denis
M. WURM Sébastien	M. GRASS Thierry
M. KOERIN Benoît	Mme MICHEL Maryline

- **REPRESENTANTS des CONTRIBUABLES soumis à la TAXE FONCIERE sur les PROPRIETES BATIES**

<u>MEMBRES TITULAIRES</u>	<u>MEMBRES SUPPLEANTS</u>
Mme GRESS Cathy	Mme GROSSI Martine
M ROHFRIETSCH Gérard	M LETSCH Jonathan
M SCHWEITZER Eric	Mme KOELL Anne

- **REPRESENTANTS des CONTRIBUABLES soumis à la TAXE d'HABITATION**

<u><i>MEMBRES TITULAIRES</i></u>	<u><i>MEMBRES SUPPLEANTS</i></u>
Mme BECK Muriel	Mme BROCARD Véronique
M ANDRE Christophe	M BECMEUR François
Mme KUHN Josiane	Mme ZILLOTTO Christine

- **REPRESENTANTS des CONTRIBUABLES soumis à la CFE**

<u><i>MEMBRES TITULAIRES</i></u>	<u><i>MEMBRES SUPPLEANTS</i></u>
M DEPRESLES Arnaud	M. GRASS Christian
M BROCARD Frédéric	M. MISTLER Eric
Mme LINGENHELD Virginie	M SUREAU Edouard

Objet : PROLONGATION DU CONTRAT DU POSTE D'ADJOINT-TECHNIQUE NON-TITULAIRE A TEMPS NON-COMPLET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prolonger le contrat de l'adjoint technique territorial, d'une année (soit du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} juillet 2021)

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 1984, à savoir :

"Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % "

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et ne seront renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Objet : FIXATION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de ne pas augmenter les taux** des trois taxes directes locales en 2020. Les taux sont donc les suivants pour 2020 :

Taxe d'habitation	15,68 %
Taxe sur le foncier bâti	12,99 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47,82 %

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune 2020 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 561 841,00 €	Dépenses : 1 649 475,14 €
Recettes : 561 841,00 €	Recettes : 1 649 475,14 €

Objet : VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS QUI ONT ASSURE LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DURANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE LIE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent**.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versée en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

CONSIDERANT :

- Qu'il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Wiwersheim, qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE LOCATION DE SALLE

M le maire explique que les locations de la salle communale ont été annulées durant la période de confinement suite à l'épidémie du COVID-19

Certaines locations ont été reportées à l'exception d'une location dont le règlement a déjà été encaissé par l'intermédiaire de la « Régie de recettes pour la salle communale ».

Vu le caractère exceptionnel de la situation, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme LONJON Dominique, régisseur des recettes de la salle communale, à rembourser la somme de 475 euros au locataire.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le maire et les adjoints se réuniront le samedi 4 juillet à 9 heures, les conseillers intéressés pourront se joindre à cette réunion à partir de 10 heures pour avoir des informations, entre autres, sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Une découverte pedestre du ban communal de Wiwersheim est prévue le samedi 18 juillet (le matin) à l'attention des nouveaux conseillers municipaux.

La fête des aînés aura lieu au mois de janvier 2021 (la date précise sera fixée ultérieurement)

Rappel : composition du groupe de travail WIWACES pour la réalisation de la maison des associations : Hubert BIRLE, Muriel BECK, Josiane KUHN, Eric SCHWEITZER, Cathy GRESS, Christophe ANDRE, Véronique BROCARD, Christine ZILLOTTO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures